

QUEL EST LE METIER DE L'INFIRMIER ANESTHESISTE?



L'infirmier anesthésiste (IADE) est un **professionnel infirmier diplômé d'Etat, spécialisé**, qui dispense des soins d'anesthésie, de réanimation et de traitement de la douleur. Il travaille en étroite collaboration et sous la responsabilité du médecin anesthésiste au bloc opératoire, en salle de surveillance post-interventionnelle, au SMUR... Il a un rôle relationnel important d'information et d'écoute du patient qui va être anesthésié.

AVEC QUELLE FORMATION ?

-Epreuves de sélection :

Etre titulaire du diplôme d'Etat d'Infirmier ou du diplôme d'Etat de Sage-femme et justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum, dans la profession d'infirmier ou de sage-femme.

Admissibilité

Une épreuve écrite portant sur le programme de la formation du diplôme d'Etat d'infirmier, comportant 20 questions courtes.

Admission

Une épreuve orale sur un sujet d'ordre professionnel, 10 minutes d'exposé suivi d'un échange avec le jury.

-La formation est de 24 mois comprenant :

Cours théoriques

-700h d'enseignement : les différentes fonctions, pharmacologie, anesthésie aux différents âges de la vie, législation, prévention des infections...

Stages

-70 semaines de stage en bloc opératoire, en salle de surveillance post-interventionnelle, en SMUR, en service de réanimation...

Les infirmiers anesthésistes sont titulaires d'un Diplôme d'Etat, qui se prépare en 24 mois dans des écoles d'infirmiers anesthésistes agréées par le Préfet de région.



Accès :

la formation est ouverte aux candidats :

- *titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :*
 - *Diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice de la profession d'infirmier en France ;*
 - *Diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice de la profession de sage-femme en France ;*
- *justifiant de deux années d'exercice minimum, soit dans la profession d'infirmier, soit dans celle de sage-femme, au 1er janvier de l'année du concours ;*
- *ayant satisfait aux épreuves de sélection qui comprennent :*
 - *une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité permettant de tester les connaissances professionnelles et les capacités de synthèse des candidats, d'une durée d'une heure et trente minutes, notée sur 40 points. Elle se compose de vingt questions courtes portant sur le programme de formation des infirmiers. Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 20 sur 40.*
 - *Une épreuve orale d'admission sur un sujet d'ordre professionnel faisant appel à des connaissances cliniques permettant d'évaluer les compétences développées au cours de l'expérience professionnelle du candidat et sa capacité à gérer une situation de soins. L'épreuve, notée sur 40 consiste en un exposé de dix minutes suivi d'une discussion avec le jury.*

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 20 sur 40.

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant :

- *que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession ;*
- *des vaccinations antitétanique, antidiphtérique, antipoliomyélitique et contre l'hépatite B.*
- *Il doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculinique et qu'il est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées.*

Formation

La formation des infirmiers anesthésistes est d'une durée de 24 mois, comprenant : 700 heures d'enseignement théorique, pratique et dirigé dont les objectifs sont définis par année. Mais il appartient à chaque école de les répartir en trois séquences de formation par année, faisant chacune l'objet d'une évaluation ;

- *70 semaines de stage ;*
- *4 semaines de travail personnel.*

L'évaluation a plusieurs aspects :

- *une évaluation théorique qui porte sur l'ensemble des enseignements de chaque séquence. Elle doit être écrite et anonyme et est notée sur 20 points. Elle se compose d'une épreuve de synthèse, d'une durée de deux heures et d'une épreuve de questions de la même durée. L'évaluation se fait sur 20 points. Une séquence est validée si l'élève a obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 ;*
- *une évaluation clinique sous la forme d'une mise en situation professionnelle en secteur anesthésie, notée sur 40. Elle est validée si l'élève a obtenu une note au moins égale à 20 sur 40 ;*
- *une évaluation des stages réalisée à la fin de chacun d'entre eux selon des critères définis conjointement par l'équipe pédagogique et les professionnels accueillant les élèves ;*
- *un travail d'intérêt professionnel présenté à la fin de la seconde année.*

Délivrance du diplôme d'Etat

Sont autorisés à se présenter à l'examen les élèves qui ont validé chacune des séquences d'enseignement, chaque mise en situation professionnelle, chaque stage et qui ont présenté un travail d'intérêt professionnel.

Les épreuves comprennent :

- *Une épreuve de synthèse à partir d'une situation concrète, d'une durée de deux heures, notée sur 20 ;*
- *Une épreuve de 10 questions, d'une durée de deux heures, notée sur 20 ;*
- *Une mise en situation professionnelle, d'une durée maximum de 5 heures, notée sur 40.*

Aux notes résultant de ces épreuves, sont ajoutées la moyenne sur 40 des séquences et la moyenne sur 40 des deux mises en situation professionnelle. L'obtention du diplôme nécessite un total de 80 points sur 160 (sans notes inférieures à 7/20 aux épreuves écrites, ni inférieures ou égales à 20/40 à l'épreuve de mise en situation professionnelle).

Voie de formation

-Continue

Financements possibles de la formation :

Si vous êtes salarié(e) :

Les agents de la fonction publique hospitalière peuvent bénéficier de la « **promotion professionnelle** » avec maintien de leur salaire (sauf primes) et contrat d'engagement de servir de 5 ans. Se renseigner auprès de l'employeur.

Les salariés du privé peuvent bénéficier du Fonds de Gestion du **Congé Individuel de Formation** via leur OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

QUEL EXERCICE PROFESSIONNEL ?

-les activités de l'infirmier anesthésiste :



-Il accueille le malade en salle d'opération et prépare le matériel d'anesthésie

-Il aide le médecin pendant la durée de l'anesthésie et assiste au réveil de l'opéré

-Il participe à la sécurité des soins lors des interventions chirurgicales notamment par le contrôle du matériel d'anesthésie

-Il participe à la maintenance et à la gestion des divers matériels, médicaments, produits sanguins

-Il réalise et contrôle les soins infirmiers en anesthésie, réanimation ou traitement de la douleur

-Il élabore des protocoles, évalue la qualité des soins et forme les stagiaires...

-les conditions de travail :

Il travaille en équipe pluridisciplinaire. Les soins étant assurés 24h/24 les équipes sont réparties sur le matin, l'après-midi et la nuit avec un roulement (sur la base de 35h/semaine). Il assure un week-end sur 2 et des jours fériés, selon son secteur d'exercice.

-l'emploi :

Les infirmiers anesthésistes travaillent en étroite collaboration avec les médecins, à la surveillance des patients, au bloc opératoire mais aussi dans les services d'urgence, SAMU, salle de surveillance post-opératoire, salle de réveil et en réanimation.

Les postes vacants d'infirmiers spécialisés IADE sont nombreux dans tous les types de structures.

QUELLE EVOLUTION PROFESSIONNELLE ?



Evolution de carrière dans le grade à l'ancienneté. L'infirmier anesthésiste peut devenir Cadre de Santé et Directeur des Soins.

QUEL SALAIRE ?

A titre indicatif dans la fonction publique hospitalière

-De 1650€ à 2670€ net par mois .

LIEUX DE FORMATION EN ILE-DE-FRANCE

ECOLE INFIRMIERS ANESTHESISTES
Hôpital d'Instruction des Armées du Val de
Grâce
74 bd de Port Royal
75005 PARIS
Tél : 01 40 51 44 50
Fax : 01 40 51 46 72
ciadevdg@hotmail.fr

ECOLE INFIRMIERS ANESTHESISTES
HOPITAL PITIE-SALPETRIERE
47-83 bd de l'Hôpital
75013 PARIS
Tél : 01 42 16 07 00
Fax : 01 42 16 07 19
ecole.iade@dfc.aphp.fr
secretariat.iade@dfc.aphp.fr

ECOLE INFIRMIERS ANESTHESISTES
HOPITAL POISSY ST GERMAIN EN
LAYE
20 rue Armagis
78104 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Cedex
Tél : 01 39 27 46 70
Fax : 01 39 27 46 77
ecoleiade@chi-poissy-st-germain.fr

ECOLE INFIRMIERS ANESTHESISTES
THEODORE SIMON
3 av. Jean Jaurès
93331 NEUILLY SUR MARNE CEDEX
tel : 01 49 44 36 44
Fax : 01 49 44 36 01
administration@ifits.fr

Crédits photographiques : Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / DFDC / Photothèque numérique
et CRIPP/ARHIF-DRASSIF-CRIF